

Exemple de contrat de l' AMAP (*) du Petit Pantin

(*) : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Les AMAP sont des associations composées d'agriculteurs maraîchers qui exploitent le cahier des charges de cultures bio, et qui souhaitent promouvoir des modes de distribution plus directs que les réseaux traditionnels (marchés, commerçants)

Une première expérience a été mise en place à Pantin depuis début octobre, et les résultats semblent assez prometteurs.

Le principe :

Les maraîchers cultivent des légumes (de saison bien entendu) sur un site de culture à Magny en Vexin-95 ; de nouveaux sites vont être développés sur d'autres secteurs d'Ile de France

Un collectif de consommateurs se met en place pour garantir à l' AMAP l'achat d'un certain nombre de paniers de produits frais, sur une base hebdomadaire.

Un point de distribution, le plus simple possible et le plus près possible du lieu de résidence des consommateurs doit être prévu pour effectuer la distribution des denrées chaque semaine.

Le paiement s'effectue sous la forme d'une souscription (*) pour une période de 6 mois , soit une saison, ou une année (*) A l'opposé d'un abonnement par lequel le fournisseur doit s'engager sur une prestation bien précise, faute de quoi il devra verser des sommes de dédit, une souscription implique une prise de risques réciproque :

- ▶ le fournisseur sera tenu de pratiquer le prix convenu pour la saison, et ce en dépit des fluctuations du marché.
- ▶ le consommateur devra accepter les conséquences des aléas saisonniers, Ex : les périodes de gel empêcheraient la récolte des poireaux, de la mâche. Il ne sera pas possible d'avoir de la laitue durant les mois d'hiver ...etc. ; En conséquence, la taille standard du panier pourra être réduite sur certaines périodes de fortes intempéries. En revanche, cela sera compensé par un accroissement du panier aux périodes de fortes récoltes.

Mais, cela veut dire aussi un effet de surprise qu'on n'aura jamais dans une grande surface !

L'exemple de Pantin :

Le prix du panier : 10 €uros par panier / par semaine Il faut un minimum de 20 à 25 paniers d'environ 3/4 kg de produits chacun, pour pouvoir lancer un point de distribution, avec pour objectif d'atteindre un niveau de 70 paniers, seuil qui permet d'obtenir un équilibre économique raisonnable.

L'exemple de contenu d'un panier tel que nous l'avons vu le 12 janvier :

- ▶ Courge musquée de Provence : 1.5 KG
- ▶ Pomme de terre blanche : 0.9 KG
- ▶ Pomme de terre rose : 0.9 KG
- ▶ Carottes : 0.8 KG
- ▶ Navets : 2 gros et quelques petits
- ▶ Radis noir : 2 ou + si affinités
- ▶ Poireaux : 2 gros + 1 petit, ou 4 petits
- ▶ Mâche : 1 poignée raisonnable
- ▶ Pourpier : 1 petite poignée, ou 1 grosse pincée

Mode de paiement :

Pour 6 mois (minimum), soit 6x4 semaines x 10 € = 240 €

- ▶ Soit par un règlement de 240 € pour la période
- ▶ Soit 6 chèques de 40 € remis à la souscription avec encaissements différés (étalement sur 6 mois)

PS. Il est aussi à prévoir, pour le futur, d'assurer un prolongement à cette initiative par la mise en place par ce circuit de distribution, de produits de conserves réalisées par les maraîchers franciliens, mais qui peuvent également travailler en relation avec des AMAP de province qui peuvent fournir toutes sortes de produits régionaux. (conserves, fromages, salaisons ...etc.)